

## ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames . . . . . 30  
Faits divers . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Novembre 1873.

## Bulletin politique.

Il n'est pas sans intérêt aujourd'hui de connaître le procès-verbal de la séance tenue le 16 octobre par la commission des Neuf.

Voici le texte de ce document :

« Présents : MM. le général Changarnier, président ; le comte Daru, le duc d'Audifret-Pasquier, le baron de Larcy, Calay, Baragnon, Combiar, de Tarteron, Chesnelong.

« M. Chesnelong, de retour de Salzbourg, où il a eu l'honneur de se rendre auprès de M. le comte de Chambord et de remplir la mission que ses collègues lui avaient confiée, rend compte des trois audiences que le prince a bien voulu lui accorder.

« Après avoir constaté que, selon les intentions de la commission, il était allé, non pas poser des conditions, mais indiquer respectueusement les possibilités et les nécessités de la situation comme aussi les devoirs qui en résulteraient pour les fractions monarchiques de l'Assemblée, M. Chesnelong entre dans le détail des considérations qu'il a soumise au prince, soit sur la question constitutionnelle, soit sur la question du drapeau ; il rend hommage aux nobles sentiments de générosité, d'honneur, de courage, de patriotisme dont toutes les paroles du prince ont été empreintes.

« Je n'ai jamais eu, je n'aurai jamais, lui a dit notamment le prince, la vulgaire ambition du pouvoir pour le pouvoir lui-même ; mais je serai heureux de consacrer à la France mes forces et ma vie, comme elle a eu toujours mon âme et mon cœur. J'ai souffert loin d'elle ; elle ne s'est pas bien trouvée d'être séparée de moi. Nous sommes nécessaires l'un à l'autre. »

« M. Chesnelong précise ensuite les points suivants comme conclusions de ces entretiens.

« En ce qui touche la question constitutionnelle :

« M. Chesnelong déclare avoir exposé l'intention de la commission de faire reposer la proposition du rétablissement de la monarchie sur le principe de la reconnaissance du droit royal héréditaire et d'une Charte qui ne serait ni imposée au roi, ni octroyée par lui, mais qui serait délibérée de concert entre le roi et l'Assemblée.

« M. le comte de Chambord a exprimé son acquiescement à ces deux premiers points.

« M. Chesnelong a fait connaître ensuite que, dans la pensée de la commission, la proposition devrait indiquer les bases sommaires de la Charte à intervenir, notamment les quatre suivantes :

« L'exercice collectif du pouvoir législatif par le roi et deux Chambres ; l'attribution au roi du pouvoir exécutif ; l'inviolabilité de sa personne ; et, comme conséquence de l'inviolabilité royale et de la coopération des Chambres à l'œuvre législative, la responsabilité des ministres ; il a ajouté que la commission avait été unanime pour reconnaître la nécessité de ces quatre points et de leur indication dans la déclaration du rétablissement de la monarchie.

« M. Chesnelong a fait connaître égale-

ment que la proposition stipulerait le maintien des libertés civiles et religieuses, de l'égalité devant la loi, du libre accès pour tous les citoyens à tous les emplois civils et militaires, du vote annuel de l'impôt par tous les représentants de la nation, et, en général, des garanties qui constituent le droit public actuel des Français ; expliquant bien que cette stipulation était opportune, non pas assurément à titre de défiance contre les intentions de Monsieur le comte de Chambord, qui, dans toutes ses lettres, a déclaré que ces maximes lui étaient chères et sacrées, comme à tous les Français, mais pour ôter toute base à des attaques injustes qui tendent à égarer l'esprit public.

« Monsieur le comte de Chambord n'a formulé aucune objection ni contre ce mode de procéder, ni contre l'insertion dans la proposition de ces divers points, ni contre aucun de ces divers points en particulier.

« En ce qui touche la question du drapeau :

« M. Chesnelong déclare avoir exposé à Monsieur le comte de Chambord, sans rien omettre des considérations qu'il portait au nom de ses collègues, les graves raisons tenant à l'état des esprits dans le pays, dans l'armée et dans l'Assemblée, qui avaient porté la commission à s'arrêter à la formule suivante : « Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du Roi et de l'Assemblée. »

« Monsieur le comte de Chambord a permis à M. Chesnelong de s'exprimer avec une respectueuse liberté et a bien voulu écouter avec l'attention la plus bienveillante. Il a montré le souci de préserver intacts, dans l'intérêt du pays, les deux forces qui lui semblent nécessaires pour remplir efficacement son devoir royal : l'intégrité de son principe et l'intégrité de son caractère. Il respecte d'ailleurs le sentiment de l'armée pour un drapeau teint du sang de nos soldats ; il n'a jamais été étranger aux gloires et aux douleurs de la patrie ; il n'a jamais eu l'intention d'humilier ni son pays, ni le drapeau sous lequel ses soldats ont vaillamment combattu.

« Ses résolutions se formulent dans les deux points suivants :

« 1<sup>o</sup> Monsieur le comte de Chambord ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant qu'il ait pris possession du pouvoir ;

« 2<sup>o</sup> Il se réserve de présenter au pays et se fait fort d'obtenir de lui, par ses représentants, à l'heure qu'il jugera convenable, une solution compatible avec son honneur, et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation.

« M. Chesnelong, parlant, non plus au nom de Monsieur le comte de Chambord, mais au nom de MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et de Cazenove, qui se trouvaient avec lui à Salzbourg, déclare que ses honorables collègues ont accepté, pour eux-mêmes et pour leurs amis, de voter la formule : « Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du Roi et de l'Assemblée, » étant entendu toutefois qu'ils auront l'entière liberté de leur vote lorsque le Roi présentera la solution qui fait l'objet de la réserve ci-dessus mentionnée.

« Après avoir donné ces explications, M. Chesnelong demande qu'un procès-verbal en soit dressé pour la décharge de sa responsabilité ; ce à quoi la commission a consenti.

« Pour copie conforme :

CHANGARNIER.

## M. CHESNELONG

ET LE COMTE DE CHAMBORD.

Parmi les journaux de l'ancienne fusion, les uns affectent de croire et les autres publient sans réserves que la lettre du comte de Chambord est un démenti des paroles rapportées par M. Chesnelong. C'est faire preuve d'une grande ignorance ou d'une plus grande légèreté.

Après avoir lu le compte-rendu officiel de la séance tenue le 16 par la commission des Neuf, tel qu'il vient d'être publié, et après avoir relu la lettre royale, on se demande ce que celle-ci contient qui démente ce que celui-là disait.

Ainsi, pour parler tout d'abord de la question qui s'offrait comme capitale, est-il vrai que la déclaration présente du comte de Chambord au sujet du drapeau blanc ne soit pas conforme aux paroles que M. Chesnelong rapportait de Salzbourg. Dans le procès-verbal, dont la copie est certifiée par le général Changarnier, nous lisons à ce sujet :

« Ses résolutions (du roi) se formulent dans les deux points suivants :

« 1<sup>o</sup> M. le comte de Chambord ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant qu'il ait pris possession du pouvoir ;

« 2<sup>o</sup> Il se réserve de présenter au pays et se fait fort d'obtenir de lui, par ses représentants, à l'heure qu'il jugera convenable, une solution compatible avec son honneur et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation.

« M. Chesnelong, parlant, non plus au nom de M. le comte de Chambord, mais au nom de MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et de Cazenove, qui se trouvaient avec lui à Salzbourg, déclare que ses honorables collègues ont accepté, pour eux-mêmes et pour leurs amis, de voter la formule : « Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée, » étant entendu toutefois qu'ils auront l'entière liberté de leur vote lorsque le roi présentera la solution qui fait l'objet de la réserve ci-dessus mentionnée. »

On le voit, la réserve est expresse, et il est avéré que devant les Neuf et au retour de Salzbourg, M. Chesnelong n'a nullement dit, parce qu'il ne pouvait pas dire, que le comte de Chambord, acceptant le drapeau tricolore, abandonnait le sien.

En plus, MM. Chesnelong, Lucien Brun, Carayon-Latour et Cazenove, tout en étant qu'ils voteraient avant le retour du roi la formule en faveur du drapeau tricolore, se réservaient expressément de voter pour le drapeau blanc ou tout autre combinaison pour le jour où le roi présenterait au pays sa solution.

D'où vient donc qu'on ose présenter le langage du roi dans sa lettre comme le retrait d'une concession qu'il aurait faite lorsque manifestement, — le compte-rendu Changarnier en fait foi, — cette concession n'existait pas ?

Est-il plus exact de dire que, par sa lettre, le roi revient sur ce qu'il aurait concédé au sujet des principes fondamentaux de la Charte à intervenir, parce qu'il repousse l'idée de se voir réclamer à l'avance des garanties ? Pour répondre, il suffirait encore de citer le compte-rendu Changarnier, dans lequel il est dit :

« M. Chesnelong déclare avoir exposé l'intention de la commission de faire reposer la proposition du rétablissement de la monarchie sur le principe de la reconnaissance du droit royal héréditaire et d'une Charte qui ne serait ni imposée au roi, ni octroyée par lui, mais qui serait délibérée de concert entre le roi et l'Assemblée.

« M. le comte de Chambord a exprimé son acquiescement à ces deux premiers points. »

Est-ce à une proposition ainsi faite que la lettre du roi répond par un refus ? En aucune façon.

Mais, non contents de ce qui avait satisfait la commission des Neuf, les journaux dits parlementaires ont voulu persuader au public et soutenir pour eux-mêmes, au nom de leurs patrons, que la Charte proposée ou plutôt imposée au roi, comme condition sine qua non de son avènement, l'acceptation d'un décret dont le Français énumérerait par avance toutes les dispositions, et où se trouvait la reconnaissance exclusive et formelle du drapeau tricolore ?

Le Français ajoutait que rien n'était fait et ne se ferait si le comte de Chambord ne souscrivait préalablement à tout ce que réclamait le projet de décret. Et l'on n'ignore pas que des notabilités parlementaires prétendaient qu'il en serait ainsi.

Eh bien, nous le demandons, n'était-ce pas là une charte imposée ? Et ces prétentions, n'étaient-elles pas en opposition formelle avec les déclarations du comte de Chambord rapportées par M. Chesnelong ?

C'est à ces prétentions que répond la lettre royale et nullement au compte-rendu, qui écartait cette idée d'imposer une Charte au roi et de lui faire reconnaître le drapeau tricolore sans conditions.

Nous pourrions poursuivre cette étude et prendre une à une toutes les libertés énumérées par M. Chesnelong comme faisant, du consentement du comte de Chambord, la base de la constitution à élaborer.

Facilement nous montrerions que la lettre royale ne combat aucune d'elles ; mais à quoi bon ? Est-ce sérieusement, comme l'écrivait naguère Henri V à M. de Bénévent, qu'il faut établir que le comte de Chambord ne songe ni à expulser les protestants de France, ni à gêner leur culte, ni à décréter les impôts sans une Chambre des députés, ni à supprimer l'égalité devant la loi ou le libre accès de tous à tous les emplois ?

N'est-ce pas lui qui, dans ses manifestes, n'a cessé de répéter hautement qu'il appelait tout le monde à lui parce qu'il n'était et ne voulait être l'homme d'aucun parti ?

Voilà pourtant les déclarations qu'on oublie ou qu'on feint d'oublier. Nous les rappelons, parce qu'il est bon de montrer que si quelqu'un manque de mémoire ici, ce n'est pas le prince, dont on peut dire que sa parole n'a jamais trompé.

Ceux donc qui élèvent contre lui l'accusation de rendre aujourd'hui la restauration impossible ne montrent que leur mauvais vouloir ou leur légèreté.

Après comme avant sa lettre, le comte de Chambord reste dans les termes du programme de Salzbourg.

Si donc, sur les déclarations de M. Chesnelong, la commission des Neuf s'est résolue à tout préparer pour la solution monarchique, l'on peut dire que cette solution s'impose aujourd'hui, dans les mêmes termes et par les mêmes raisons.

Ceux qui la préparaient alors, s'ils s'y re-

fusaient aujourd'hui, feraient croire qu'ils ont toujours manqué de sincérité.

AUGUSTE ROUSSEL.

## LE MANIFESTE ET LES JOURNAUX.

Le *Journal de Paris* se borne à quelques mots, mais trop significatifs :

« Nous reproduisons cette lettre, dit-il, avec une douleur que nos amis et nos lecteurs comprendront et partageront. »

Le *Moniteur* se montre, s'il est possible, plus sombre encore :

« On lira plus loin la lettre que M. le comte de Chambord vient d'adresser à M. Chesnelong. Nous avons espéré que la France avait épuisé la mauvaise fortune, et qu'après tant de révolutions, elle allait retrouver la stabilité. Le manifeste du 27 octobre nous enlève cette espérance. »

« Au moment de toucher au port, le parti conservateur se voit rejeté brusquement dans la lutte et livré de nouveau à toutes les incertitudes qu'il s'était efforcé de dissiper. Il lui reste la consolation d'avoir fait son devoir honnêtement et consciencieusement. Il continuera à le faire, uniquement attaché aux grands intérêts du pays, et il demeurera uni devant des dangers qui ne sont pas moins aujourd'hui qu'il y a trois mois. »

« Des paroles de M. le comte de Chambord, nous ne voulons retenir qu'un mot : « La France ne peut pas périr. »

M. John Lemoine s'exprime ainsi dans le *Journal des Débats* :

« Nous ne voulons ni diminuer ni exagérer l'importance de la lettre adressée par M. le comte de Chambord à un honorable député qui avait cru sincèrement exprimer les intentions et fidèlement rapporter les paroles de son roi. Nous sommes toujours de part et d'autre dans les positions prises depuis le commencement ; M. le comte de Chambord reste sur son terrain, nous resterons sur le nôtre. »

« On nous fera l'honneur de comprendre qu'en nous exprimant ainsi vis-à-vis du représentant de la royauté, nous parlons non pas au nom d'un simple journal, mais au nom d'un grand parti et d'une grande opinion. Depuis le jour où le rapprochement des deux branches de la famille royale de France a rendu possible le rétablissement de la monarchie française, nous avons compris et nous avons dit qu'il fallait qu'à tout prix la question de forme du gouvernement fût résolue. Monarchie ou République, il faut choisir ; et après avoir choisi, il faut marcher, il faut vivre. »

« Nous disons que rien n'est changé, parce que, jusqu'à présent, tout ce qui s'est fait n'a eu aucun caractère formel ni officiel. Il y a eu des pourparlers entre des représentants de la majorité et le représentant de la royauté. Il y a eu des délibérations dans les différentes fractions de l'Assemblée. Mais la question de gouvernement n'a pas encore été posée devant le seul pouvoir qui ait qualité pour la résoudre. »

« Il ne reste au parti monarchique, qui a aujourd'hui la majorité dans l'Assemblée, qu'une seule ligne de conduite à suivre. Il doit poursuivre son œuvre : formuler la déclaration des droits de la nation. Ceux qui ont consacré tous leurs efforts, à travers les plus durs obstacles, à faire la lumière dans l'abominable obscurité où se débat le pays, se rendront et même réclameront cette justice qu'ils auront rempli leur devoir jusqu'à la dernière extrémité, et qu'ils ne seront pas responsables du sort dont ils seront les victimes. »

« *Paris-Journal* intitule son article : *Un coup de massue*. Nous y lisons :

« M. le comte de Chambord a parlé. Il a royalement soufflé sur les châteaux de cartes édifiés à Versailles et à Paris sur la foi de M. Chesnelong. Dans une lettre plus accentuée que toutes les précédentes, dont on trouvera plus loin le texte chaleureux, M. le comte de Chambord s'est proclamé impossible. La couronne de France allait probablement lui être donnée par l'union des conservateurs. A l'heure qu'il est, on ne peut plus invoquer pour ouvriers de la restauration que la Providence et l'imprévu. La solution monarchique que l'on avait rêvée échappe aux moyens humains. »

*Paris-Journal* a raison d'en appeler à la Providence ; c'est un ouvrier sur qui nous comptons plus que sur les parlementaires auxquels M. de Pène fait en ces termes un appel désespéré :

« Les conservateurs ont reçu un coup terrible, au-devant duquel ils étaient un peu allés de gaieté de cœur. Encore une fois, nous ne voulons pas récriminer. Nous ne nous étions guère associés à la campagne, nous revendiquons notre part de la défaite. Il faut maintenant s'unir pour empêcher la déroute. Avec le maréchal de Mac-Mahon, avec M. le duc de Broglie, ce politique si fin et en quelque sorte expérimenté de naissance, qui, dans le mouvement du 24 mai et depuis, a donné sa mesure, avec ceux des membres du cabinet que le coup de tout à l'heure ne renverse pas, nous pouvons encore faire assez bonne contenance devant l'ennemi. Mais, vrai Dieu, quelle campagne ! et il eût été si facile de ne pas la faire ! »

Le *Constitutionnel* se prononce à peu près de même ; mais il était, lui, opposé au vote de la monarchie.

L'*Univers* est conséquent avec lui-même en écrivant :

« On ne peut dissimuler que l'émotion ne soit très-vive parmi les parlementaires. Nous croyons cependant que plusieurs membres du centre droit, revenant sur leurs premières impressions, sont plus disposés à comprendre que la lettre du comte de Chambord n'est nullement incompatible avec la restauration monarchique à laquelle ils ont donné leur concours. »

Quant à la lettre elle-même, M. Veuillot la juge ainsi :

« C'est la dignité, c'est l'honneur, c'est le bon sens, c'est la sincérité et la justice qui en ont dicté toutes les expressions. Le roi veut ce qu'il doit vouloir ; il le dit en homme qui n'a jamais trompé et ne trompera jamais personne. Nous plaignons ceux qui en seraient étonnés, croyant que les caractères de cette trempe n'existaient plus ou ne sont plus possibles. Pour nous et pour d'autres, Dieu merci, ce manifeste montre ce que c'est qu'un roi de France et un roi chrétien. »

Le *Monde* :

« La lettre de M. le comte de Chambord va probablement apporter dans la question monarchique un nouveau temps d'arrêt. Que ceux qui comptaient sur une solution prochaine fassent taire leur impatience, et surtout qu'ils n'y puisent aucune mauvaise humeur pour juger un acte que les circonstances rendaient presque inévitable. »

Les journaux républicains ne se tiennent pas de joie, mais qu'ils se hâtent d'en jouir, car leur triomphe sera court. On lit dans le *Siècle* :

« L'*Union* de ce soir publie une lettre datée de Salzbourg, 27 octobre, et adressée à M. Chesnelong. Nous reproduisons plus loin ce document, dont le sens est aussi net que possible et qui est la fin de la fusion. Les journaux du centre droit demandaient de la lumière : en voilà. »

L'*Opinion nationale* est du même avis :

« C'est la chute, la fin de la légitimité ; mais, nous nous empressons de le dire, c'est une fin vraiment royale. Le droit divin tombe, mais sur son terrain, dont il ne peut céder un pouce, et ses partisans ne répéteront avec François I<sup>er</sup> : Tout est hors l'honneur ! »

« Nous n'avons pas besoin de faire remarquer toute l'importance politique de ce grand événement. »

Et M. Georges Guérout s'imagine que le centre droit va tourner à la république.

Le *Rappel* prononce, sans appel, que « la lettre du comte de Chambord est la fin de la monarchie. » M. Vacquerie se presse trop de prendre ses espérances pour une réalité.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* s'imagine aussi que « c'en est fait de la royauté. » Il en félicite M. le comte de Chambord en ces termes :

« M. le comte de Chambord demeure ce qu'on l'a vu toujours, le dernier héritier de la vieille monarchie française ; il ne transige point, il rejette avec plus d'horreur que jamais l'idée de devenir « le roi légitime de la

Révolution. » Ce serait aujourd'hui lui faire injure de le féliciter de n'avoir abjuré ni son passé, ni sa croyance. »

La *République française* prend texte de la lettre pour railler M. le duc d'Audiffret-Pasquier, M. de Falloux, M<sup>re</sup> Dupanloup et tous ceux qu'elle appelle les fusionnistes. Quant au comte de Chambord, elle est de nouveau forcée de rendre hommage à sa loyauté.

« M. le comte de Chambord s'est placé une fois de plus face à face avec la France, sans intermédiaire, sans interprète. La France pourra le reconnaître tel qu'il est. Elle ne reviendra point à lui, parce qu'il représente, non sans noblesse ni sans fierté, un ensemble de principes, de doctrines et de faits qu'elle abhorre ; mais elle saura du moins que ce roi qu'on voulait ramener n'est point capable de descendre aux manœuvres qu'on lui conseillait, pour reconquérir une couronne depuis longtemps perdue. »

Il va sans dire que MM. Gambetta et Challemel-Lacour escomptent dès aujourd'hui le succès que cette lettre, ils l'espèrent, va donner à leur république. Dans cet espoir, la *République française* consent à terminer par de nouveaux éloges au roi, dont elle espère, à tort, être pour jamais délivrée.

## PROCÈS

DE

## M. LE MARÉCHAL BAZAINE

Audience du vendredi 31 octobre.

Une foule immense encombre les abords de Trianon : tout le monde tient à entendre les dépositions des colonels Lewal et d'Andlau, les deux officiers les plus importants de l'état-major général de l'armée du Rhin, sans en excepter leur chef nominal, M. le général Jarras.

Le premier témoin introduit est M. le général Coffinières. Le gouverneur de Metz salue d'abord très-profondément M. le maréchal Bazaine, et s'avance ensuite d'un air plus imposant que de coutume vers le conseil devant lequel il s'incline avec respect. Son teint est empourpré et sa longue moustache blanche dissimule mal le frémissement de ses lèvres ; il est visible que l'honorable général est de fort mauvaise humeur.

Au lieu de répondre à la question que lui pose M. le duc d'Aumale, il demande la parole sur un fait personnel, et, sans attendre la réponse du président, il se plaint vivement d'avoir été pris à partie au sujet de l'armistice du 15 août qu'il a conclu avec M. le général de Manteuffel pour procéder à l'inhumation des héros tombés sur le champ de bataille de Borny.

Après avoir itérativement traité le lieutenant-colonel de Villenois de professeur, avec un dédain peu dissimulé, il reproche nettement au duc d'Aumale d'interroger avec trop de complaisance des officiers sans responsabilité.

Le duc a vivement relevé l'apostrophe et déclaré que le président dirigeait les débats comme il l'entendait. En adressant cette mercuriale à un vieux général qui compte plus de quarante ans de service, le duc d'Aumale paraissait d'aussi méchante humeur que le témoin.

Le général Coffinières, sans se laisser désarçonner par cette admonestation, s'est ensuite attaqué au général Pourcet. Sur une observation de ce dernier, il lui a dit nettement que sa question prouvait qu'il ne connaissait pas le terrain des environs de Metz.

Le duc d'Aumale a évité d'intervenir dans le débat qui tournait à l'aigre.

La séance est suspendue pendant vingt minutes et l'appariteur appelle M. le colonel Lewal.

L'entrée du colonel Lewal produit une grande sensation.

Le colonel s'avance gravement, salue le conseil et s'incline ensuite respectueusement devant le maréchal. Sa démarche est assurée, mais sa figure pâle trahit une vive émotion.

Le colonel Lewal est un soldat dans toute l'acception du mot : physionomie rude, voix rude, allure sans façon ; le caractère de toute sa personne est la rudesse. Il passe pour l'un des officiers les plus intelligents de l'armée. C'est, en tout cas, l'un de nos meilleurs écrivains militaires.

En des termes remarquablement clairs, il explique que la dépêche reçue, d'après lui,

le 23 par Bazaine, ne peut pas être confondue avec celles du 29 et du 30.

M. le duc d'Aumale. — Vous persistez donc à dire que le 23, le maréchal Bazaine a eu connaissance d'un mouvement du maréchal de Mac-Mahon ?

Le colonel. — C'est ma conviction.

M. le général Pourcet. — A qui avez-vous parlé de cet incident après le 26 ?

R. — A diverses personnes, notamment au maréchal Canrobert et au colonel d'Andlau.

M<sup>re</sup> Lachaud. — M. le président, voulez-vous me permettre de poser une question à M. le colonel Lewal. Dans l'instruction, M. le colonel Lewal a déclaré que dans la dépêche qu'il prétend avoir vue le 23, il y avait le mot « Stenay. »

Le colonel. — Je ne le crois pas, mais après tout, c'est possible !

M<sup>re</sup> Lachaud. — Enfin, vos souvenirs ne sont pas absolument précis. Et avez-vous inscrit sur vos registres des fonds secrets la date de l'arrivée de l'émissaire du 23 ?

Le colonel. — Je n'inscrivais jamais de date sur ce registre.

M<sup>re</sup> Lachaud. — Je prétends prouver par des témoins que la dépêche que M. Lewal dit être arrivée le 23, n'est arrivée que le 29, et que c'est celle envoyée par le colonel Turnier de Thionville.

Le colonel (sèchement). — Je ne demande pas mieux !

M<sup>re</sup> Lachaud. — Mais, moi aussi !

Le maréchal Bazaine (avec animation). — M. Lewal affirme qu'il est arrivé une dépêche le 23, moi j'affirme énergiquement qu'il n'en est pas arrivé ce jour-là. Celle dont parle le colonel Lewal est arrivée le 29.

Le colonel Lewal dit qu'il a travaillé avec moi à un projet de sortie le 24. Cela est vrai. Mais, il n'a pu être question de mouvement entre nous. Je n'ai pas l'habitude d'avoir de discussions avec mes inférieurs, je leur donne des ordres, voilà tout.

Le colonel Lewal dit qu'il y avait plusieurs personnes dans mon cabinet. Mais ces personnes auraient parlé ! Comment admettez-vous qu'à la conférence du 26, le maréchal Canrobert, qui était censé être au courant par M. Lewal, n'ait rien dit de cette dépêche !

Après cette discussion, qui intéresse fort l'auditoire, paraît M. le colonel d'Andlau. Le colonel est un gros homme haut en couleur, d'allure très-simple, l'air fort débonnaire, et ressemblant bien plutôt à un bon propriétaire qu'à un colonel d'état-major. On sait que c'est l'un des adversaires les plus passionnés du maréchal. Le livre qu'il a écrit contre lui a eu dans l'armée un succès énorme. Il dépose ainsi :

Dans la journée du 23, j'eus l'occasion de constater que le colonel Lewal étudiait un projet de sortie par la rive droite. Il me donna communication de ce projet. L'armée fut mise en mouvement, comme l'on sait, dans la matinée du 26. En arrivant sur le terrain, le maréchal convoqua les commandants des corps pour prendre leur avis sur la situation.

Il fut décidé dans la conférence qui eut lieu à ce sujet que le mouvement projeté ce jour-là serait ajourné et nous dûmes regagner nos campements.

Tout le monde était fort désappointé de ce qui se passait, et comme j'exprimais ce sentiment devant le colonel Lewal, il me dit :

Tout cela est bien plus triste que vous ne le pensez, car le maréchal sait par une dépêche reçue le 23, que le maréchal de Mac-Mahon est en route pour venir à lui.

Il me raconta alors que, dans cette journée du 23, un émissaire était arrivé porteur d'une dépêche roulée sous forme de cigarette. Il ajouta que, l'ayant apportée au maréchal, celui-ci l'avait dépliée et l'avait lue tout haut devant lui. Cette dépêche annonçait la marche du maréchal de Mac-Mahon dans la direction de Metz.

M<sup>re</sup> Lachaud. — Monsieur le président, voulez-vous me permettre de demander au colonel d'Andlau s'il se reconnaît comme l'auteur d'un livre intitulé *Metz, campagne et négociations*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin.

M. le président. — Colonel, vous entendez la question, mais je crois que vous n'êtes pas forcé d'y répondre.

M<sup>re</sup> Lachaud (avec feu). — Je vous demande pardon, monsieur le président. Vous-même, au commencement de ces débats, vous avez annoncé que nous avions le droit de dire tout ce qui nous paraît utile à la défense. Or, il m'est utile de savoir si le colonel se reconnaît l'auteur de ce livre, que j'ai l'intention de qualifier.

Le colonel d'Andlau. — J'en suis l'auteur.

M. Lachaud. — Je demanderai aussi au colonel si, pour l'écrire, il a été autorisé officiellement à puiser dans les archives du ministère de la guerre ?

Le colonel. — Je n'y ai pas été autorisé.

M. Lachaud. — Enfin, je demande si M. le colonel se reconnaît aussi l'auteur d'une lettre incroyable, publiée en décembre 1870 par l'Indépendance belge.

Le colonel. — C'est moi qui l'ai écrite ; mais je déclare qu'elle n'a été livrée au journal que par une inqualifiable indiscretion. J'ai protesté moi-même dans ce journal.

M. Lachaud (s'animant). — Je tenais à constater ces faits pour montrer quel cas on peut faire d'un homme qui écrit de pareilles choses.

Le colonel d'Andlau (se retournant vivement vers le banc de l'accusé et de la défense). — J'étais alors sous le coup d'une indignation bien explicable. Notre armée avait été livrée, et je venais d'être traîné à travers l'Allemagne !

Ces deux dépositions et ce dernier incident ont, comme on peut le supposer, fortement ému l'assistance. Seul, le maréchal Bazaine, après sa sortie de tout-à-l'heure contre le colonel Lewal, est resté calme, indifférent en apparence à l'émotion générale.

Parmi les dépositions suivantes, celle de M. le capitaine de Mornay-Soult a été la seule intéressante. Ce jeune officier de chasseurs, qui était le 23 dans le cabinet du maréchal au moment où le colonel Lewal dit que la dépêche y est arrivée, nie formellement qu'aucune dépêche ait été apportée ce jour-là.

Demain samedi, audience, malgré la Toussaint.

#### Audience du samedi 1<sup>er</sup> novembre.

Peu de monde dans la salle ; la pluie tombe d'abord à torrents, puis l'on sait que la séance doit être courte ; enfin il est très-probable que l'on n'entendra que des témoins sans grande importance, le colonel Stoffel, dont la déposition offrira le plus grand intérêt, étant porté le onzième. On avouera qu'il y a là plus de raisons qu'il n'en faut pour éloigner la foule.

Le témoin Amiot, inspecteur des lignes télégraphiques, fournit des détails sur le service télégraphique de l'armée de Châlons. M. Amiot était chargé à Metz du service télégraphique de l'empereur jusqu'au 12 août ; à partir de ce moment, il n'eut plus aucune responsabilité, et le 14 août il partit avec l'Empereur. Le témoin entre ensuite dans des développements assez étendus sur les services divers qu'il dut installer pendant la marche du maréchal Mac-Mahon.

Le président, interrogeant M. Amiot, recherche si les dépêches arrivaient directement du point d'expédition au quartier-général ou au quartier impérial, ou bien, au contraire, si elles passaient d'abord par Paris.

Avouons en toute humilité qu'il est bien difficile — est-ce suffisant ? — de s'y reconnaître au milieu de cet entrecroisement de fils, de dépêches, de transmissions et d'expéditions. Aussi président, commissaire du gouvernement, défenseur et témoin sont-ils loin d'être d'accord. Nous attendrons donc que la question soit résolue, car M. Amiot est prié par le président de passer au greffe pour étudier le dossier des dépêches.

Le colonel d'Alzac, aide de camp du maréchal Mac-Mahon, constate qu'au 22 août aucune dépêche n'est arrivée au maréchal. Il est donc constant que les deux dépêches chiffrées envoyées de Longwy ont disparu en chemin.

Le colonel Broye constate qu'après la dépêche du 19, le maréchal Mac-Mahon n'a reçu aucune communication de Metz.

La séance est suspendue et sera reprise lundi à une heure.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Il vient d'être pourvu au commandement des 76 brigades actives d'infanterie et des 19 brigades actives de cavalerie.

Les généraux commandant les brigades d'infanterie dans notre région sont :

A Angers, M. le général Bonnetou ;

A Tours, M. le général de Grammont ;

A Nantes, M. le général Giraud.

Le commandant de la brigade de cavalerie à Tours est M. le général de Boëric.

Nous remarquons aussi dans la liste le nom de M. le général Oudinot de Reggio, qui commandera la brigade de cavalerie de Compiègne.

Aujourd'hui mardi 4 novembre, si le temps est beau, on pourra voir à la fois, le soleil se couchant, la lune se levant et une éclipse totale de lune.

Les astronomes prédisent de magnifiques pluies d'étoiles dans les nuits des 12 et 13 novembre.

La prétendue comète, que tous les journaux annoncent depuis quinze jours comme visible à l'Orient avant le lever du soleil, n'existe pas. L'astre brillant que l'on peut admirer à cette heure matinale est tout simplement Vénus, qu'un observateur inexpérimenté n'aura pas reconnue, ce qui est impardonnable.

#### LES VINS DE SAUMUR.

Il y a huit jours (le 27 octobre), on écrivait de Saumur au *Moniteur vinicole* :

« Depuis nos derniers avis, les vendanges des vins rouges se sont presque achevées sous un ciel des plus cléments.

» Le rendement est bien, comme nous vous l'avions fait entrevoir, au-dessous de ce que les propriétaires espéraient, mais la qualité n'y a rien perdu, et sans être égale à celle de 1865, ni 1870, peut être considérée comme bonne.

» Le commerce local des champagnes a peu acheté cette année dans le pays ; la Champagne elle-même qui va un peu partout chercher ses Ay et ses Bouzy n'a pas acheté autant que l'année dernière, mais elle n'a pas peu contribué cependant à tenir les prix à un taux élevé, à la grande satisfaction des propriétaires.

» La récolte des vins blancs a commencé, mais n'est pas encore très-générale ; on ne peut donc trop préjuger de ce qu'elle donnera ; on craint que la qualité ne soit pas aussi bonne que celle des vins rouges, et le rendement pas aussi considérable non plus. Attendons pour mieux vous fixer, d'autant qu'il ne se traite généralement que peu d'affaires en vins blancs au moment de la récolte, et par suite les prix ne s'établissent guère qu'en décembre, alors que la Belgique vient faire ses achats.

» Les champagnes sont toujours assez actifs, malgré la hausse de 25 à 30 centimes par bouteille que ce commerce a dû imposer à sa clientèle. L'exportation fait non-seulement ses achats d'hiver, mais, sans attendre, de peur d'une hausse plus considérable au printemps, se munit et achète livrable dans les mois chauds de 1874.

» Le commerce des champagnes de notre rayon vient, dit-on, de se constituer en syndicat et nommer une commission chargée d'étudier toutes les questions utiles à ce commerce et le représenter, notamment près des administrations de chemins de fer. Il y a longtemps déjà que cette entente était attendue, et nous sommes heureux de compter parmi les membres de ce syndicat les maisons les plus importantes du commerce des champagnes de notre rayon. — L'union fait la force. »

#### Faits divers.

##### SINISTRE DE VARANGÉVILLE-SAINT-NICOLAS.

Voici les premiers détails que nous apporte l'*Impartial*, de Nancy, sur cette déplorable catastrophe, annoncée par le *Droit* :

« Vendredi, 31 octobre, vers une heure 20 minutes, une secousse semblant provenir d'un tremblement de terre s'est fait sentir à Nancy. Dans beaucoup de maisons les sonnettes s'agitèrent et plusieurs personnes virent leurs tables ou leurs bureaux remuer. On nous cite des carreaux cassés. La frayeur fit même quitter quelques maisons.

» Quelques heures après, on apprit qu'une des salines de Saint-Nicolas-du-Port, d'où l'on extrait du sel gemme (12 kilomètres de Nancy), avait subi à la même heure un violent éboulement. La secousse ressentie à Nancy et dans plusieurs localités provient-elle de ce fait, ou cet effondrement n'a-t-il été causé que par ce tremblement de terre ? C'est ce que l'avenir éclaircira peut-être.

» Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur le sinistre qui vient de frapper la saline Daguin, de Varangéville.

» On sait que cet établissement considérable renferme plus de vingt bâtiments. La partie droite de l'usine n'a pas souffert, mais, en avançant, on voit sur une longueur de plusieurs centaines de mètres la terre crevassée à deux endroits, des maisons d'habitation sont penchées en arrière, et dans la partie gauche des bâtiments et de grandes cheminées sont écroulées, et l'on voit encore deux grands bâtiments dont la chute est imminente.

» La troupe et des ouvriers de l'usine ont veillé là toute la nuit, les feux étant en pleine marche lors de l'éboulement.

» C'est un spectacle désolant que de voir ces quantités de pierres, de briques, de charpentes renversées les unes sur les autres, et l'on frémit en pensant aux 300 ouvriers qui pouvaient, quelques heures plus tard, en être victimes.

» On parle de 42 blessés, la plupart peu gravement. Il n'y a heureusement qu'un seul mort, le nommé Beaugrand, douanier en retraite. Il conduisait un cheval lors de cette secousse, et une cheminée entière, c'est-à-dire plus de 100,000 briques, tombèrent sur lui en épargnant le cheval.

» Sous une telle avalanche, la mort a dû être instantanée. Ce n'est qu'à neuf heures du soir qu'on est parvenu à retirer le cadavre de ce malheureux. Il était affreusement défiguré.

» La cage en fer d'un des puits de descente, d'un poids considérable, a été projetée à plus de 150 mètres.

» On peut fixer d'une manière exacte l'heure où l'éboulement s'est produit, des pendules de Saint-Nicolas, où la secousse a été ressentie, se sont arrêtées à 4 h. 19 m. de l'après-midi. Les soldats baraqués à 500 mètres ont aussi senti la secousse à la même heure.

» Vendredi, tous les trains du chemin de fer ralentissaient leur marche avant d'arriver à Varangéville.

» Le train de huit heures du soir amenait de Nancy plusieurs personnes désireuses de témoigner leurs sympathies à l'honorable M. Raspony, directeur de ce vaste établissement.

» Les dégâts matériels sont dès à présent évalués à plus de 400,000 fr. »

\* \*

#### L'OPERA.

Pas un instrument n'a pu être sauvé. On sait que la plupart des musiciens les laissent au pied de leurs pupitres. Pour donner une idée des pertes que vont éprouver ces malheureux artistes, nous dirons qu'il y avait pour vingt mille francs de harpes et vingt mille francs de violoncelles, rien qu'à l'orchestre de l'Opéra. Le chiffre approximatif de ces pertes s'élève au moins à cent mille francs.

Deux violons du plus haut prix, des cuivres venant des meilleures maisons ont été la proie du feu ! Ces instruments étaient le gagne-pain de chaque jour, et il est des regrets qu'aucune parole ou promesse ne pourrait alléger. On connaît l'amour que les musiciens exécutants ont pour leurs instruments. Ceux-ci d'abord leur ont parfois coûté fort cher, puis l'usage bonifie les instruments. Or tous, ou à peu près tous, sont détruits. Nous avons vu hier une petite flûte qui semblait avoir éprouvé un deuil de famille.

#### Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, le 2 novembre, à l'*Agence Havas* :

On assure que le maréchal de Mac-Mahon n'est disposé à rester au pouvoir qu'à une double condition : c'est que son pouvoir aura une durée assez longue pour rassurer suffisamment les intérêts, et qu'il sera entouré des garanties constitutionnelles le rendant fort et le laissant indiscutable. On s'attend à ce qu'un Message du Président de la République dans ce sens soit communiqué à l'Assemblée.

Le conseil des ministres ne se réunit pas aujourd'hui. Aucun ministre n'est actuellement démissionnaire. Tout porte à croire qu'il n'y aura pas de modification ministérielle avant la rentrée.

Paris, 2 novembre.

La prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon ne fait plus question. Les conservateurs n'ont pas tardé à sentir que, dans les circonstances présentes, « tout ce qui n'était pas Mac-Mahon était une intrigue, » et il n'y a plus d'indécision que sur la durée de ses pouvoirs. Sera-t-il nommé pour six ans, pour huit ans, pour dix ans, ou à vie ?

Excepté les candidats à la présidence de la république, les Thiers, les Gambetta, les Barodet, les Naquet et leur séquelle, il n'y a plus qu'un avis sur la nécessité que s'impose : consolider le maréchal de Mac-Mahon, au nom de la paix publique, au nom du salut public, au nom de l'ordre, au nom du travail.

Le pays, si affamé de repos que pendant la période d'agitation politique récemment traversée il n'a bougé nulle part, impose là-dessus ses volontés à la Chambre. Ce n'est pas celle-ci, ce n'est pas la presse non plus qui peut se vanter d'avoir créé le grand mouvement de la prorogation. Nous suivons tous, en ce moment, une impulsion irrésistible de l'opinion publique. Aussi, ce n'est pas seulement les 377 députés conservateurs qui, selon les calculs les plus optimistes, eussent voté la monarchie avant la lettre du comte de Chambord, qui voteront la prorogation. La majorité s'accroîtra inévitablement de 50, 60, et peut-être de 100 membres pris dans le centre gauche et parmi les hésitants de l'Assemblée qui sont du parti de la tranquillité publique, sous n'importe quelle étiquette. (Paris-Journal.)

Les journaux bonapartistes, qui réclamaient si vivement, il y a quelques jours, la prorogation des pouvoirs du maréchal, n'en veulent plus aujourd'hui. Ils pourraient l'accepter pour deux ans, mais un plus long bail ne leur convient pas. Cela prouve qu'ils sont pressés de mettre la main sur la France et nourrissent l'illusion d'être en mesure de le faire dès que le prince impérial aura ses vingt ans.

La prorogation des pouvoirs, qu'ils demandaient hier pour empêcher la monarchie, et dont ils ne veulent plus, les gênerait moins, d'ailleurs, qu'ils ne le craignent ; ils montrent donc sans profit leur mauvaise foi. Il ne suffira pas, en effet, de voter dix ans de pouvoirs au maréchal pour les lui donner, et comme tout le monde s'en apercevra dès le lendemain du vote, l'inquiétude, qui fait la force des impérialistes, continuera de travailler pour eux. La royauté légitime et héréditaire est leur seule ennemie.

Pour les articles non signés : P. GODART.

#### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 1873.

##### NAISSANCES.

Le 1<sup>er</sup>. — Hermance-Célestine Dézès, rue de Fenet. — Berthe-Marie-Léontine Esnault, rue Saint-Jean.

Le 3. — Henri-Gabriel Jeanneau, rue Royale.

Le 4. — Ernestine-Eugénie Guibert, rue Saint-Lazare.

Le 6. — Marguerite Pharon, porte du Bourg.

Le 7. — Emilie-Marguerite Harrault, rue du Pavillon.

Le 8. — Henri Gordienne, à l'Hospice.

Le 10. — Louis-Auguste Houdemon, à l'Hospice. — Augustine-Hermine-Clémentine Véron, carrefour Dacier. — François-Maurice Mindet, route neuve d'Angers.

Le 12. — Angèle Godefroy, rue de la Fidélité.

Le 14. — Jeanne-Marie-Hélène Thiffoine, port Cigogne. — François Vialat, rue Saint-Nicolas. — Eugénie-Louise Lamy, à l'Hospice.

Le 17. — Alice Beaupérin, rue Saint-Nicolas.

Le 20. — Lucien Durand, rue de la Tonnelle.

Le 21. — Maurice Froger, rue de la Visitation.

Le 22. — Adèle-Marie Pommier, rue de Fenet.

Le 24. — Anna-Marie-Victorine Bondu, rue des Capucins.

Le 25. — Célestine Anger, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 26. — Louis Delaporte, ancienne route de Tours.

Le 29. — Emilie Bredèche, quai de Limoges. — Marie-Louise Coquebert de Neuville, rue Neuve-Beaurepaire.

Le 31. — Edouard-Médard Edelin, rue de Nantilly.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>,**  
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Le Dictionnaire de la langue française,** par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 37<sup>e</sup> fascicule, EPE à ESQ, est en vente.

L'ouvrage de M. Henri Lasserre : *De la Réforme et de l'Organisation normale du Suffrage universel*, an-

noncé plusieurs fois depuis quelques semaines et impatientement attendu par le public chrétien et le public politique, a enfin paru ces jours-ci à la librairie Palmé, et vient de nous être adressé. Cette œuvre capitale, qui est déjà entre les mains de l'Assemblée nationale et de la plupart des hommes politiques de notre temps, produit une très-grande sensation. Tout le monde veut savoir comment le penseur, qui a élucidé avec une puissance si extraordinaire et une logique si irrésistible les secrets de l'ordre surnaturel à notre époque, envisage et résout les problèmes de l'ordre social et politique. Or, il se trouve qu'il a apporté dans cette œuvre nouvelle les qualités qui ont fait de *Notre-Dame de Lourdes* le plus grand succès littéraire et philosophique de notre siècle. Non-seulement l'auteur ne laisse rien d'obscur dans le problème, en apparence

si ténébreux, du suffrage universel ; non-seulement il en éclaire toutes les ombres, mais il en présente la solution, profonde et simple, avec une vigueur de conception et une portée de vue qui prouvent une fois de plus que, pour discerner les grandes lois de gouvernement, comprendre la constitution des sociétés et découvrir les vrais moyens politiques, il n'est rien de tel que d'avoir fortifié son regard par la contemplation de l'ordre éternel et de la justice absolue.

Nous reviendrons, par une étude approfondie, sur cette œuvre magistrale, à laquelle les derniers symptômes électoraux dont nous sommes témoins donnent une actualité si féconde.

La librairie Hachette vient d'édition un poème : *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 NOVEMBRE 1875.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	56 35	»	»	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	765	»	»	10	C. gén. Transatlantique, j. juill.	270	»	»	5
4 1/2 % jouiss. mars.	82	1	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	410	»	»	7 50
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	Crédit mobilier.	332	50	2	50	Crédit mobilier esp., j. juillet.	355	»	»	7 50
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	565	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»
Emprunt 1872.	91 15	»	»	40	Charentes, 400 fr. p. j. août.	348	75	1	25	<b>OBLIGATIONS.</b>				
— libéré.	89 75	»	»	30	Est, jouissance nov.	500	»	»	2	Orléans.	274	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	207 50	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	877	50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	272	50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	400	1	25	»	Midi, jouissance juillet.	590	»	»	»	Est.	270	»	»	»
— 1865, 4 %.	431 25	1	26	»	Nord, jouissance juillet.	992	50	»	2	Nord.	279	50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	279 50	»	»	50	Orléans, jouissance octobre.	805	»	»	1	Ouest.	270	75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	246	»	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	502	50	»	2	Midi.	271	50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4240	»	»	52	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	»	Deux-Charentes.	217	50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	521 25	1	25	»	Compagnie parisienne du Gaz.	675	»	2	50	Vendée.	228	75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	450	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	»	»	»										

**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'été, 5 mai).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, omnibus.
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

**IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE & LITHOGRAPHIQUE**

DE

**PAUL GODET**

EDITEUR

**PLACE DU MARCHÉ-NOIR, A SAUMUR.**

Factures, Têtes de Lettres, Circulaires, Mandats, Cartes d'adresse, Affiches de toutes dimensions, Etats administratifs, Impressions de brochures et autres ouvrages, Lettres de faire part de naissance, de mariage, de décès, Cartes de visite.

**AUTOGRAPHIE.**

**LIBRAIRIE ET PAPETERIE**

Gros et détail.

Spécialité d'Enveloppes bulle pour administration. — Fabrique de Registres à dos élastique. — Boîtes de bureau sur mesure.

**RELIURES DE LUXE ET ORDINAIRES.**

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**DEUX MAISONS**

Contigues,  
Situées à Saumur, rue de la Petite-Bilange, n<sup>os</sup> 17 et 17 bis.

La première, occupée par M. Chapin, comprend : caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, terrasse et jardin ; deux chambres et cabinets au premier étage ; deux chambres, lieux d'aisances et mansardes au deuxième étage.

La deuxième, où habitait M<sup>me</sup> Bonneau, comprend : caves, quatre pièces au rez-de-chaussée, vestibule ; quatre pièces au premier étage ; greniers et mansarde.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (598)

**APPARTEMENT**  
AVEC ECURIE ET REMISE  
**A LOUER**

Pour le 25 décembre prochain.  
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8. (446)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.  
S'adresser à M. FORGE. (98)

**A LOUER**  
Présentement,

**UNE MAISON**

Rue de l'Echelle,  
Anciennement occupée par la Société du Fort.  
S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

**A VENDRE**  
D'OCCASION,  
**QUATRE BELLES LAMPES**

Dont deux en porcelaine.  
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

**A VENDRE**  
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.  
S'adresser au bureau du journal.

**LEÇONS D'ALLEMAND**

A domicile et autres,  
Par M<sup>me</sup> MÉNARD,  
ALLEMANDE D'ORIGINE.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 3.  
Le matin, de neuf heures à dix heures ; le soir, de une heure à trois heures.

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

**MARTORELL**

JARDINIER,  
Ancienne route d'Angers,  
SAUMUR.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir comme jardinier fleuriste et pépiniériste.

Il s'occupe tout particulièrement des jardins anglais, paysagés et autres, d'après un nouveau système, présenté à l'Exposition de 1867.

Il tient un assortiment des plus complets d'oignons à fleurs, jacinthes, tulipes, etc.; rosiers et arbustes de diverses variétés.

Il se charge de la taille des arbres et de fournir les articles dont on peut avoir besoin.

GRAND SUCCÈS

**LA VELOUTINE**

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Poix, 9.

**VENTE**

**AU RABAIS**

**D'OUVRAGES DIVERS**

**Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8<sup>o</sup>.**  
**Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.**  
**Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8<sup>o</sup>.**  
**Conférences d'Angers, belle édition.**

**Histoire ancienne, } par ROLLIN.**  
**— romaine, }**

**MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.**

Rue du Marché-Noir.

**LA SANTÉ PUBLIQUE**

Hygiène et Médecine populaires,  
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :  
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.